



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service aménagement territorial sud
et urbanisme
Unité pilotage de l'aménagement et urbanisme**

Affaire suivie par : Nicole Vieillevigne
Tél. : 04 66 62 64 19
ddtm-urba-pac@gard.gouv.fr

Nîmes, le 07/06/2023

Madame le maire,

Suite à la délibération du conseil municipal de Montignargues en date du 29 novembre 2021, prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, vous avez été destinataire le 27 février 2023 du porter à connaissance (PAC) de l'État.

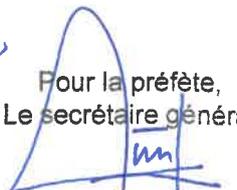
En application des dispositions de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de compléter les informations et études techniques transmises. A cet effet, vous trouverez en annexes une note récapitulatif des nouvelles données portées à votre connaissance et ses pièces jointes.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

La préfète,

Bien cordialement,

Four la préfète,
Le secrétaire général


Frédéric LOISEAU

Madame Véronique POIGNET-SENGER
Maire de Montignargues
Mairie de Montignargues
1, route de Saint-Bauzély
30190 MONTIGNARGUES